

DELIBERATION N° 84/09-07 : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE : PROMOGIM 54  
ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée qu'il convient, pour régularisation, de procéder à l'incorporation dans le domaine public, des voiries et réseaux du lotissement Promogim 54.

La rue concernée est :

**Rue Albert Camus**

Ce classement ne pourra intervenir qu'après enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite auprès de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe et Moselle, l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue du classement dans la voirie communale, de la rue désignée ci-dessus.